

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

### CIMETIÈRES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous êtes informé que la **Ville de Montélimar** traite les données recueillies pour mettre en place le traitement de gestion des cimetières et les activités liées au service Cimetières.

La ville de Montélimar dont le siège social se trouve à l'Hôtel de Ville, Place Emile Loubet, 26200 Montélimar, est représentée par Monsieur Julien CORNILLET en sa qualité de Maire de Montélimar, et est considéré comme étant le responsable de traitement de ces données.

#### **Les données à caractère personnel traitées**

Dans le cadre des traitements de données à caractère personnel de la présente notice d'information, le service Cimetières collecte et traite les données suivantes :

#### **- Données relatives à l'identité :**

- Du/des bénéficiaire(s) de la concession funéraire (pièce d'identité (CNI ou passeport) du demandeur d'une concession, nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email) ;
- Du défunt (nom, prénom, civilité, date et lieu de naissance, nationalité, date et heure du décès, commune du décès, acte de décès de la personne à inhumér, le cas échéant : extrait d'acte de naissance, copie du/des livret(s) de famille) ;
- De la famille du défunt et des ayants droits de la concession : parents, enfants, conjoint, ascendants, enfants adoptifs ... (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, email, photocopie du livret de famille) ;
- Autres : nom du signataire du certificat de décès, nom du médecin qui a rédigé le certificat de décès, noms des dernières personnes inhumées à côté de la concession, pièce d'identité (CNI ou passeport) de la personne qui procède au renouvellement de la concession

- **Données relatives à la vie personnelle** : situation familiale du défunt, lien de parenté entre le bénéficiaire et le défunt, profession du défunt, numéro de concession, justificatif de domicile sur la commune de moins de 3 mois pour l'ensemble des concessionnaires ou au nom du défunt ;

- **Données sensibles** : copie du certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès si ce dernier ne remonte pas à plus d'un an (demande d'exhumation)

- **Données économiques et financières** : RIB (demande de rétrocession de la concession à la Ville)

- **Autres données (le cas échéant)** : demande expresse liée à la cérémonie, informations funéraires, informations contenues dans l'acte de concession, ancien titre de concession en cas de renouvellement, demande de concession, acte de notoriété, photocopie du testament, attestation des héritiers (en l'absence de notaire), accord du (des) plus proche(s) parent(s) du défunt et accord des titulaires de la sépulture à ouvrir (demande d'exhumation), attestation de crémation.

#### **Les finalités du traitement**

- Accueil des familles (collecte des informations, saisie dans le logiciel de gestion)
- Gestion des concessions funéraires (demande de délivrance, de renouvellement ou de reprise de concession)
- Délivrance des autorisations d'inhumer, d'exhumer et des demandes d'ouverture et/ou de fermetures des concessions aux Pompes funèbres



## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

- Régie des recettes (paiement, remise de factures et titres de recette, encaissement)
- Gestion des demandes de travaux
- Accueil des entreprises pour les travaux, l'inhumation et l'exhumation

### La base légale

La transmission de ces informations repose sur la mission d'intérêt public (Article 6 (1) e du RGPD).

### Les destinataires des données personnelles collectées

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Les agents habilités du service cimetières qui ont accès au logiciel de gestion des cimetières et les agents techniques des cimetières (envoi des autorisation d'inhumer par exemple, pour l'entretien et la surveillance des cérémonies, guider les entreprises intervenantes sur place)
- Le logiciel de gestion des cimetières qui intègre automatiquement les données issues des actes de décès centralisées dans le logiciel de gestion du service Etat Civil.
- Les entreprises prestataires : les pompes funèbres (envoi des autorisation d'inhumer par exemple)

### Les durées de conservation légale

Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

### Vos droits

Vous bénéficiez de droits sur vos données, à savoir :

- D'un droit d'opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 21 RGPD) ;
- D'un droit d'accès auprès du responsable du traitement aux fins de contrôle et de vérification (dans les conditions de l'art. 15 RGPD) ;
- D'un droit de rectification des données inexactes (dans les conditions de l'art. 16 RGPD) ;
- D'un droit à l'oubli (dans les conditions de l'art. 17 RGPD) ;
- D'un droit à la limitation du traitement (dans les conditions de l'art. 18 RGPD) ;

Enfin, vous disposez également des droits suivants :

- Être informé(e) dans un délai d'un mois des mesures prises à la suite d'une demande (dans les conditions de l'art. 12 RGPD) ;
- Être informé(e) des actes de rectification, d'effacement ou de limitation (dans les conditions de l'art. 19 RGPD) ;
- Être informé(e) dans les meilleurs délais en cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits ou libertés (dans les conditions de l'art. 34 RGPD).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : Monsieur Alexandre COUGNENC – cabinet Tech & Strategy Group, [dpo@t-s-consulting.fr](mailto:dpo@t-s-consulting.fr)

Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – Tel : 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

